

REPUBLIQUE FRANCAISE



DEPARTEMENT

MARTINIQUE

EXTRAIT DU REGISTRE

DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

DE LA COMMUNE DE SCHOELCHER

Séance du mercredi 12 avril 2017

NOMBRES DE MEMBRES		
En exercice	Présents	Votants
35	23	28
		Dont procurations 05
VOTES		
Suffrages exprimés	Abstention	Contre
28	00	00

Date de la convocation

**06/04/2017**

Date d'affichage

**06/04/2017**

Objet de la Délibération

\*\*\*\*\*

**FINANCES**

\*\*\*\*\*

Subvention Contrat de ruralité  
FSIL –Ville–Cacem–Etat

Président de Séance :

Fred DERNE 1<sup>er</sup> Adjoint

Secrétaire de Séance :

Emile GONIER

L'an deux mille dix-sept et le **douze avril** le Conseil municipal de la commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Fred DERNE, le 1<sup>er</sup> Adjoint.

Etaient présents : MM Fred DERNE, Emile GONIER, Yolène LARGEN-MARINE, Félix CATHERINE, Christine ALIKER, Christiane ROY-BELLEPLAINE épouse CLEMENTE, Raphael BORDELAIS, Josiane NAPOLY épouse PUJAR, Gérard CHAUVET, Danielle MINIETTI épouse RAYMOND, Antoine JEAN-BOLO, Joseph Armand BRAY, Marie-Claude RAQUIL, Sainte-Claire JANVIER, Charles ANIN, Dominique CUPIT, Maryse SOUFFLEUR épouse AUGUSTE-CHARLERY, William PAULIN, Nicole DUFEAL, Marie-Victor PAIGERAC, Patrice CHARLEBOIS, Philippe TAIEB, Léone VAILLANT épouse BARDURY.

Absents excusés : MM Luc CLEMENTE, Patrick FLERIAG, Marinette TORPILLE, Christophe AGELAN, Max ORVILLE, Renaud SAINT-ALBIN.

Procurations : MM Marie GARON, Eric JULTAT, Arlette BRAVO-PRUDENT, Laurie ABAUL, Maurice JOSEPH-MONROSE ont respectivement donné procuration à Christiane ROY-BELLEPLAINE épouse CLEMENTE, Charles ANIN, Josiane NAPOLY ;

### SUBVENTION CONTRAT DE RURALITE FSIL VILLE-CACEM-ETAT

Vu le Code Général des Collectivités, notamment les articles L.2121-29 à L.2121-34,

Vu le Comité interministériel du 20 mai 2016 portant sur la mise en place des contrats de ruralité,

Vu la circulaire du Ministre de l'Aménagement du Territoire, de la Ruralité et des Collectivités, en date du 23 juin 2016, précisant les modalités de mise en œuvre des contrats de ruralité,

Considérant la nécessité d'harmoniser tous les outils, dispositifs et moyens existants pour développer les territoires ruraux et accélérer le développement de projets concrets au service des habitants et des entreprises.

Considérant la nécessité d'accompagner la mise en place de projets de territoire et de fédérer l'ensemble des partenaires institutionnels, économiques et associatifs,

Considérant la nécessité de souscrire avec les communes du centre et l'Etat une convention financière de contrats de ruralité,

Considérant la nécessité de mener à bien les projets suivants :

- Création de deux espaces économiques à Anse Madame
- Amélioration de l'accessibilité des personnes à mobilité réduite (PMR) – Signalisation

horizontale des emplacements « Handicap » de la Ville de Schœlcher

- Mise en place de bornes WIFI sur le territoire de la ville

Opérations		Coût Total HT (€)	FSIL 2017 Contrat de ruralité (€)	DSIL 2017 Contrat de ruralité (€)	Ville de Schœlcher Autres partenaires
1	Création d'espaces économiques à Anse Madame	800 000.00	250 000.00 (31%)	-	ETAT- DETR 2017 (12.50%) : 100 000.00 FEDER(Europe) (19%) : 150 000.00 CTM(17.50%) : 140 000.00 Ville de Schœlcher(20%) : 160 000.00
2	Amélioration de l'accessibilité PMR – Signalisation horizontale des emplacements « Handicap » de la Ville de Schœlcher	20 000.00	8 000.00 (40%)	-	CTM (30%) : 6000.00 CAF (20%) : 4 000.00 Ville de Schœlcher (10%) : 2000.00
3	Mise en place de bornes WIFI sur le territoire de la ville de Schœlcher (1° Tranche)	51 100.00		40 880.00	Ville de Schœlcher : 10 220.00 (20%)
<b>TOTAL</b>		<b>871 100.00</b>	<b>258 000.00</b>	<b>40 880.00</b>	<b>572 220.00</b>

## DECIDE

- 
- D'approuver les opérations et leur plan de financement prévisionnel tels que présentés dans le tableau ci-dessus.
  - D'autoriser Monsieur le Maire à signer une convention financière avec l'Etat et la CACEM, dans le cadre du contrat de ruralité 2017.
- 

Pour extrait certifié conforme,  
Schœlcher, le 26 JUIN 2017  
Le Maire

Luc CLEMENTE

